Il y a eu deux commissions du Panama. Dans la première dont j'ai fait partie, j'ai combattu de toutes mes forces le projet d'émission des valeurs à lots : j'ai même demandé à MM. Carnot et Burdeau, alors ministres, s'ils avaient l'intention de défendre le projet.

Sur leur réponse négative, je leur ai déclaré qu'il fallait retirer ce projet et, le lendemain, le projet était retiré.

Dans la seconde commission, dont j'ai fait également partie, j'ai été de ceux qui n'ont pas changé d'avis et qui ont voté contre le projet, c'est-à-dire MM. Félix Faure, Rondeleux, Cuastagrel et Horteur.

J'ai partout et toujours dénoncé, auprès des ministres et devant la Chambre, le projet dont il s'agit et voilà qu'on m'accuse, moi l'adversaire acharné du Panama. Eh bien ! J'en ai plein le dos de tout cela : (vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs) qu'on en finisse.

QUESTION DE M. GOIRAND

M. Goirand aborde à son tour la tribune.

M. Goirand. — Je suis dans la même situation que M. Salis. Moi aussi, j'ai toujours voté contre les propositions de la Compagnie de Panama. En outre, le 27 avril 188., j'ai prononcé un discours qui a été le point de départ des recherches faites sur cette affaire.

Au mois de juillet de la même année, c'est moi qui ai fait connaître que la Compagnie de Panama n'avait pas effectué à la caisse des Dépôts et Consignations le dépôt légal de ... millions qui n'a été versé qu'après mon intervention.

Le 14 décembre, j'ai signalé l'attitude du conseil d'administration de la compagnie qui aurait dû démissionner le 21 juin 1890.

Enfin, quand l'opinion publique réclamait des poursuites contre les administrateurs du Panama, j'ai déposé un ordre du jour demandant des poursuites immédiates. Est-ce pour tout cela qu'on me menace de me conduire chez un juge d'instruction.

D'autre part, je n'ai eu aucune relation ni directe, ni indirecte avec des sociétés ayant de près ou de loin des attaches avec la Compagnie de Panama et pourtant on m'a traité de voleur, de vendu. On m'a accusé d'avoir touché un million, d'avoir fait le jeu de l'Angleterre, que sais-je ?

Aujourd'hui Arton me dénonce, paraît-il, comme ayant reçu six mille francs alors que c'est moi qui ai appelé l'affaire du Panama la plus grande escroquerie du siècle.

Je tiens à me justifier au plus tôt et je demande la levée de mon immunité parlementaire.

Discours de M. Rouvier

M. Rouvier monte à la tribune. Dans un long discours il s'élève contre les accusations dont il est, depuis longtemps, l'objet.

Je ne redoute pas la justice, je l'attends, je la réclame. Qu'un magistrat m'appelle, qu'il m'interroge je ne crains rien et je suis prêt. J'ai soulevé de telles inimitiés que je n'ai même pas pu obtenir de ceux qui m'ont ignominieusement attaqué qu'ils reconnaissent mon innocence, proclamée cependant par la justice elle-même.

Je déclare que jamais je n'ai eu de rapport d'argent avec la Compagnie de Panama. Je proteste contre les allégations de l'homme qui, frappé par la justice, s'érige en grand justicier. Je leur oppose un démenti indigné.

Déclarations de M. Darlan

M. Darlan. — Je n'ai jamais senti plus douloureusement qu'aujourd'hui combien sont dangereuses certaines indiscrétions. Je dois déclarer tout d'abord que le nom ... n'a été à aucun moment pronon[illegible]

[illegible] à cette tribune, je tiens à m'expliquer pour qu'on sache que l'attitude du garde des sceaux à l'égard de ses collègues a toujours été loyale.

En ce qui concerne MM. Clovis Hugues, Jullien et Pommier il est exact qu'Arton a déclaré avoir remis à des tiers pour les leur faire parvenir certaines sommes d'argent (Bruit à gauche).

Clovis Hugues. — On ne tue pas ces gens-là ? Mais c'est abominable !

M. Darlan. — Mais à côté de l'affirmation d'Arton, il n'y avait aucun indice suffisant pour permettre de corroborer cette accusation (Nouveau bruit).

Quant à M. Goirand, Arton dit lui avoir remis six mille francs de la main à la main. — (Exclamations)

On crie à gauche : mais c'est honteux on accuse sans preuves (Bruit prolongé.)

M. Darlan. — Je me hâte d'ajouter que l'attitude parlementaire de M. Goirand ne corrobore pas cette assertion. (Rires ironiques à droite).

Clovis Hugues. — Cela lui fait une belle jambe.

M. Darlan. — Le procureur général a estimé que pour ces quatre honorables députés les présomptions ne paraissaient pas suffisantes

(Exclamations à gauche. — Longue agitation.

Cris. — Alors, pourquoi livrer leurs noms.

M. Darlan — Nos collègues, dans une protestation émue, demandent qu'on lève leur immunité parlementaire, afin qu'ils puissent se justifier, mais la Constitution ne permet pas à des députés de renoncer d'eux-mêmes à l'immunité parlementaire. (Bruit)

Je prie la Chambre de suspendre la séance. A la reprise je serai peut-être en état d'apporter les documents nouveaux (Mouvements divers)

Mais, messieurs, pour que vous puissiez statuer sur la demande de nos collègues, il faut une demande émanant du procureur général, je vais lui faire connaître ce qui vient de se produire, je vous communiquerai ensuite ses intentions. (Exclamations à gauche)

La séance est suspendue

Longue agitation dans l'hémicycle.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 5 h. 30. L'animation est toujours très grande.

VIFS INCIDENTS

M. **Darlan**, qui vient de conférer avec M. Bertrand, déclare que celui-ci estime qu'en l'absence d'indices nouveaux, aucune nouvelle demande de poursuites ne peut être introduite.

Deville reproche au garde des sceaux d'avoir violé le secret de l'instruction en laissant entendre tout à l'heure qu'il y aurait de nouvelles demandes de poursuites.

M. Le Moigne déclare que les paroles de M. Darlan ont été mal comprises.

M. Darlan dit qu'on a dénaturé ses paroles.

Rouanet dément le garde des sceaux.

Deville met en doute les paroles de M. Darlan.

Faberot. — Mais le Ministre est en contradiction avec toute la commission.

Deville blâme l'attitude de M. Darlan, en contradiction avec sa déclaration. Il invite celui-ci à justifier sa conduite. (Appl. à l'extrême-gauche).

M. **Darlan** proteste de nouveau et déclare qu'on se méprend sur ses intentions

M. **Le Hérissé** constate que le gouvernement semble disposé à faire la lumière complète. Quant au compte rendu sténographique de la réunion de la commission, il n'est pas encore prêt (Rumeurs)

Mais je me rappelle très bien que M. Darlan a déclaré à M. Bertrand, qui était présent, qu'il pourrait avoir à déposer de nouvelles demandes de poursuites. Murmures au centre (Applaudissements à l'extrême gauche)

M. **Le Moigne** lit le rapport concluant à une autorisation de poursuites l'autorisation ne préjugeant nullement l'accusation.

M. **Boyer** déclare qu'étant donné les termes du rapport il en votera les conclusions.

M. **Marot** déclare qu'il a pleine confiance en la justice. Le fait dont on m'accuse, s'écrie-t-il est une pure calomnie, je n'ai jamais vendu ma plume ni mon vote.

M. **Goujon**, président de la commission, communique une nouvelle dépêche de M. Naquet protestant contre l'accusation dont il est l'objet.

M. **d'Hugues** se demande si la comédie jouée par Arton va durer longtemps encore (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Les conclusions de la commission sont adoptées à la presque unanimité, sans scrutin.

PROPOSITION ROUANET

Rouanet propose de nommer une commission d'enquête sur le Panama.

Gérault-Richard propose de nommer une commission d'instruction chargée de remplir les fonctions judiciaires.

M. **Brisson** fait observer que ce projet de résolution devrait être fait sous forme de loi, mais qu'une pareille proposition de loi n'obtiendrait pas l'assentiment du Parlement.

[illegible]

Rouanet demande l'urgence en faveur de sa proposition de résolution

M. **Méline** ne s'opposera pas à l'urgence qui est déclarée.

M. Méline s'expliquant sur le fond, déclare que cette enquête ne peut s'ouvrir qu'après l'expiration de l'instruction judiciaire actuellement en cours (Protestations à l'extrême gauche.) La commission d'enquête est inutile à l'heure qu'il est. Si elle était nommée elle ferait, sans le vouloir une invasion sur le domaine judiciaire. Ne glissons pas sur la pente d'une confusion des pouvoirs

L'indépendance de M. Le Poittevin en garantie (Vives protestations à l'extrême gauche).

Deville. — Il agit sur l'ordre de M. Darlan.

Rouanet insiste et déclare que son projet de résolution ne cache aucune arrière pensée et n'a aucun lien avec les travaux de la commission des poursuites

Si l'agitation recommence, c'est que la lumière n'a pas été faite en 1892. L'orateur fait le procès des lanceurs de Panama qui ont domestiqué la Presse et la Science et ont corrompu le Parlement. Les responsabilités de ces coupables sont encore inconnues du public, grâce à l'indifférence du Parlement.

Aujourd'hui, l'opinion croit que le Panama a été exploité par des politiciens pillards. La Chambre ne peut laisser subsister cette opinion.

Il faut ouvrir le rapport Vallé qui dort dans les cartons.

M. **Vallé.** — Le rapport n'a même pas été publié à l'Officiel (Appl. à gauche et à l'extr. gauche).

Rouanet. — Les travaux de la commission de 1892 n'ont pas abouti. Nous reprenons la suite de l'enquête et nous reconstituons les comptes de la Cie du Panama.

Nous saurons ce qu'a reçu la science et la Presse. La Presse ne doit pas plus vendre sa plume que le député son vote. (Applaudissements unanimes). Si on veut détruire la légende, il faut enfin rechercher les responsabilités. (Applaudissements.)

M. **Lavertujon** dépose l'ordre du jour suivant : « La Chambre approuvant la déclaration du gouvernement et prenant acte de la promesse de communiquer les dossiers décide d'ajourner la nomination de la Commission d'enquête ».

M. **Mabrr.** rappelle que la commission de 1892 a fonctionné sans empiéter sur le pouvoir judiciaire.

La nouvelle commission aura assez à faire avant la fin de l'instruction judiciaire elle examinera le dossier privé. (Applaudissements à gauche) Il faut que tous ceux dont le nom a été signalé puissent se défendre. (Nouveaux applaudissements).

M. **de Ramel** estime aussi que l'enquête de 1892 doit être reprise mais seulement après la clôture de l'instruction judiciaire. (Rumeurs à l'extrême-gauche).

Rouanet — Nous voulons savoir le rôle joué par M. Cottu.

M. **de Ramel.** — L'instruction judiciaire apporterait des entraves à la commission.

Millerand. — La droite a peur de la lumière. (Applaudissements à gauche)

M. **Brincard.** — On cherche une diversion.

Jaurès. — Vous êtes inféodés au gouvernement

M. Vallé s'étonne qu'au début de la législature actuelle la Chambre n'ait pas demandé la publication du rapport (Appl. à gauche).

Voix à droite. — Et nous ?

M. **Vallé.** — L'ajournement de la nomination de la commission nous mènerait à la veille des élections générales (Applaudissements).

M. Vallé fait l'historique du scandale de Panama : il rappelle l'indiscrétion de M. Quesnay de Beaurepaire.

Malgré tous les obstacles, la Commission de 1892 a établi les responsabilités des entrepreneurs financiers et de la presse. L'orateur appuie le projet de résolution Rouanet et demande la réimpression de son rapport (Applaudissements de toute la gauche).

M. **Dufaure** se rallie à l'ordre du jour Lavertujon, accepté par M. Méline.

La discussion est close

M. le [illegible] déclare qu'il votera contre l'ajournement parce qu'il veut la lumière complète (Bruyants applaudissements à gauche).

VOTE DE L'AJOURNEMENT

La première partie de l'ordre du jour est mise aux voix.

Vive agitation pendant le scrutin.

L'hémicycle est en émoi. La première partie est adoptée par [illegible] contre 243.

M. **de Ramel** propose d'ajouter à la motion préjudicielle de M. Lavertujon. « La Commission devra être nommée, au plus tard, dans un délai de 3 mois »

On vote sur la 2e partie de la motion **Lavertujon**. Le scrutin donne lieu à un pointage.

Cette deuxième partie est adoptée par 27[illegible] voix contre 2[illegible].

La proposition additionnelle M. de Ramel, acceptée par le gouvernement est adoptée par 49. contre [illegible]. L'ensemble de la motion est adopté par 318 contre 17[illegible]

[illegible] députés tendant à la réimpression du rapport Vallé, sont adoptées sans scrutin.

LE BUDGET DE 1897

M. **Cochery** demande à la Chambre de voter, ce soir, le budget de retour du Sénat (Assentiment).

M. **Krantz** donne lecture de son rapport concluant à l'adoption du budget tel qu'il a été modifié par le Sénat

M. **Philippon** proteste contre cet enregistrement pur et simple. On passe à la discussion des chapitres.

M. **Cochery**, répondant à M. **Leroy** dit que 100.000 francs seront affectés aux retraites des instituteurs.

La Chambre repousse par 308 voix contre 2[illegible] un amendement tendant à rétablir les art. relatifs aux droits de quai

Au sujet de l'article relatif aux fraudes en matière de contributions indirectes M. **Cunéo d'Ornano** constate que le Sénat a fini par adopter les dispositions que la Chambre réclamait depuis 9 ans.

M. **Philippon** propose de rétablir la disposition relative aux retraites des douaniers et des forestiers.

M. **Cochery** invite la Chambre à renvoyer l'amendement à une commission spéciale.

La motion Cochery est adoptée par 307 voix contre 2[illegible]7. En ce qui concerne les pensions aux vieillards indigents.

M. **Gauthier** propose de modifier le texte du Sénat, mais il n'insiste pas sur les observations que la révocabilité dont la loi fera l'objet d'un règlement.

M. **Mabert** rejette sur le Sénat la responsabilité du budget voté dans de pareilles conditions.

L'ensemble est adopté par 463 voix contre 8.

⁂

M. **Brisson** met aux voix un crédit supplémentaire s'élevant à 10 millions et destiné notamment à payer des primes à la pêche, à la marine marchande.

Le projet est adopté par 394 voix contre [illegible]

Séance jeudi. La séance est levée à 7 heures 1/2.

AU SÉNAT

Présidence de **M. Loubet**, président,

La séance est ouverte à 2 h.

M. **Joseph Fabre** dépose une proposition de loi relative aux obligations des membres du Parlement en temps de guerre et en demande le renvoi à la Commission déjà saisie d'une proposition analogue. (Assentiment).

LE RÉGIME DES SUCRES

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au régime des sucres.

Aucun ministre n'est présent. Seul, M. Pallain, directeur des douanes, est au banc du gouvernement.

M. **Darbot** dit que si les Allemands et les Autrichiens ont augmenté leurs primes d'exportation, c'est qu'ils ont entendu protéger leur industrie sucrière contre la nôtre. Cela est si vrai que la protection accordée à notre industrie sucrière est deux fois plus élevée qu'en Allemagne et en Autriche

L'industrie sucrière traverse une crise provenant de la surproduction.

Le remède ne consiste pas à favoriser la production comme le propose la commission avec ses primes, car en favorisant la production on augmente ce stock. Ce qu'il faut avouer, c'est que ce sont les consommateurs qui paieront la prime.

Ce qui est vrai en ce qui concerne les raffineurs le sera de même pour les fabricants de sucre.

C'est bien assez que les monopoles de la raffinerie et de la fabrique de sucre existent sans qu'on aide encore leur faire cadeau de seize à dix-huit millions

Je demande au Sénat de ne pas voter la loi.

Après un discours de M. **Dauphin**, la discussion générale est close et l'urgence déclarée

DISCUSSION DES ARTICLES

Le Sénat passe à la discussion des articles.

M. **Buffet** déclare exagérées les dispositions du nouveau projet qui ne serait acceptable que si en établissant comme en Allemagne, des primes à l'exportation, on supprimait également comme en Allemagne les primes à la fabrication à l'intérieur. Il ajoute que si les industriels sont intéressants, les consommateurs ne le sont pas moins aussi ne peut-il s'associer à la loi qui aggraverait encore la charge de ces derniers.

Après l'intervention de M. **Boucher** qui explique que si le gouvernement a modifié son projet primitif pour se rallier ensuite à celui de la Chambre, c'est uniquement parce que le premier projet ne venait pas suffisamment en aide à l'agriculture

L'amendement de M. Buffet rétablissant l'article 1er du projet primitif du gouvernement, est repoussé par 127 voix contre [illegible] 215 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 40.

⁂

Après la Séance

La Commission relative à la demande de poursuites s'est réunie à 5 h. Elle ne veut prendre aucune décision avant d'avoir entendu le garde des sceaux. Elle s'est ajournée, après avoir décidé de prévenir par lettre le garde des sceaux qu'elle se réunirait demain à 1 h. 1/2, dans l'espoir de l'entendre.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UNE IMPORTANTE ARRESTATION

BÉTHUNE, 29 mars.

Le nommé Mathieu qui, en 1886, eut à Béthune un procès fameux pour escroqueries et banqueroute simple, procès qui nécessita trois jours d'audience et dans lequel il se défendit avec d'autant d'intelligence que d'énergie, a été arrêté ce soir, à 6 heures, à Béthune, en vertu d'un mandat d'amener du parquet de Paris.

Il a été écroué à la prison de Béthune et sera transféré demain matin à Paris.

LES POMPIERS DE LILLE

Une nouvelle Caserne

M. Hannotin, adjoint délégué aux travaux à la mairie de Lille, s'est rendu ces jours derniers à Paris, pour étudier l'organisation du service de sapeurs-pompiers en vue de la construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers lillois.

Nous avons demandé à M. Hannotin de vouloir bien nous dire les impressions que ce voyage d'études lui a suggérées. L'adjoint au Maire de Lille nous a répondu avec son habituelle obligeance

Transformations nécessaires

— Vous me demandez, nous dit M. Hannotin, si en suite de notre étude, nous pensons qu'il est nécessaire d'opérer quelques transformations dans le service même de la compagnie des pompiers, à Lille.

Laissez-moi, tout d'abord, vous parler du projet de l'administration municipale, concernant la caserne de la rue de Maus.

Vous savez qu'en outre du loyer considérable que nous payons annuellement, les intérêts et amortissement du capital résultant des travaux fréquemment exécutés sur la demande du corps des sapeurs pompiers sont une lourde charge pour le budget de la ville. L'administration a donc mis à l'étude le projet de construction d'une caserne municipale sur un terrain lui appartenant, situé à l'angle de la rue St-Sauveur et du boulevard Louis XIV.

Il était dès lors nécessaire de connaître l'organisation des compagnies de sapeurs pompiers de Paris.

Les Casernes à Paris

Avec l'autorisation du colonel Varigeau qui, vous le savez, relève du ministère de la guerre, j'ai pu visiter l'installation des magnifiques casernes de Port Royal et de Chaligny. Dans l'une et l'autre, le service est naturellement établi de la même façon, et je fus émerveillé autant par les exercices que je vis exécuter que par la disposition même du casernement

A droite et à gauche de l'entrée, les postes des téléphones et du télégraphe (tous les sapeurs sont télégraphistes), le corps de garde avec chambres disciplinaires. Quatre lits mobiles meublent le corps de garde ; ces lits se relèvent verticalement par une ingénieuse combinaison

Les logements du capitaine, lieutenant, sous-lieutenant et adjudant sont situés au dessus de la porte d'entrée. Vous allez voir que cette disposition n'est pas choisie légèrement, mais passons à la cour de service. Cette cour est assez vaste. Autour d'elle sont groupés : la salle du matériel courant et celle du matériel de réserve

La première est, comme dans toutes les casernes nouvellement organisées ouverte sur la rue. Elle contient : les pompes à vapeur, fourgons, échelles de sauvetage. Derrière le matériel, les chevaux sont stalles, dès l'alarme donnée les portes de l'écurie s'ouvrent par un système hydraulique. Vous voyez combien le souci d'utiliser des secondes précieuses a suggéré d'ingénieuses combinaisons.

D'ailleurs, dans chacun des planchers de l'étage supérieur, une *trémie* est pratiquée et permet, par un mât central, la descente directe

Enfin, un entresol situé au-dessus des stalles aux chevaux, est disposé pour recevoir les fourrages et suffisant pour l'installation des chambres des mécaniciens, chauffeurs et conducteurs.

Je passe sur le préau gymnase, l'atelier des réparations, la tente de séchage des tuyaux avec poste de vigie, la salle d'escrime, les réfectoires des sapeurs et celui des sous officiers. Enfin, une cave, un puits et une tour en charpente servant aux expériences de sauvetage et des bouches d'incendie ouvertes dans la cour centrale, à l'École des pompiers.

Les pompiers

Dans la salle des conférences située au premier étage, les sapeurs qui ont été interrogés en ma présence, m'ont étonné par les connaissances profondes qu'ils ont. Des maquettes de bâtiments, un théâtre avec sa canalisation d'eau servaient aux démonstrations

La nomination de chacune des pièces démontables, l'utilité de ces pièces démontrée par eux l'indication de celles qu'il est nécessaire de préserver pour éviter les écoulements pendant l'incendie, tout cela est défini, sans hésitation, par les pompiers, avec l'emploi de termes techniques. Il me semblait, ajoute M. Hannotin, me trouver au milieu de confrères expérimentés.

L'instruction d'une recrue, ajoute-t-il, exige d'ailleurs six bons mois d'études.

La caserne comprend en outre les chambrées et enfin, dans une aile indépendante se trouvent les logements des sous-officiers mariés.

Paris et Lille

Voici, comparativement les résultats obtenus !

Il faut à Paris pour que le personnel soit sur pied, les machines prêtes au départ, un maximum de 11 secondes et ce qui est merveilleux c'est qu'entre les différentes casernes, il n'y a pas un écart de plus de deux secondes pour les mêmes préparatifs.

A Lille, vous le savez, nos braves sapeurs-pompiers, moins bien organisés, ne peuvent être prêts qu'en 112 secondes et demi environ.

CONCLUSIONS

Et quelles sont vos conclusions ?

— Mes conclusions mais elles se déduisent simplement de la supériorité qu'offre le système de casernement employé à Paris. Il serait à souhaiter :

Qu'une caserne fut construite à Lille et que l'on établit de préférence sur un terrain d'angle qui permettrait la sortie dans plusieurs direction et, ainsi, la rapidité du départ.

⁂

Nous prenons alors congé de M. Hannotin et nous espérons que sa conversation transcrite ici témoignera une fois de plus du souci qu'ont nos élus municipaux des intérêts et de la sécurité des contribuables.

CHOSES ROUBAISIENNES

LE "PROGRÈS-AVENIR"

Complice des Réactionnaires

Les élections de Roubaix et Le Progrès-Avenir. — L'alliance opportuniste-cléricale. — Le bout de l'oreille

L'*Avenir*, édition roubaisienne du *Progrès du Nord*, après avoir crié à pleins poumons qu'il aurait « sa liste républicaine » (!) pour les élections municipales de Roubaix a dû bientôt déchanter.

L'Union Démocratique lui a nettement signifié que devant le déni de justice commis par le Conseil d'État elle faisait cause commune avec les « invalidés ».

Restait la Fédération Coupez — *alias* le club des Manoules — mais l'*Avenir* n'a pas été long à constater que de cette montagne en gésine ne sortirait même pas une souris !

Alors malgré le républicanisme farouche, l'anti-cléricalisme intransigeant qu'il affiche, l'organe opportuniste a décidé de se tourner du côté de la réaction qui, sous le nom d'Union Sociale et Patriotique, lutte, à Roubaix, contre le Parti Ouvrier.

Cette évolution attendue par nous, s'est nettement manifestée hier.

Dans son numéro portant la date du mardi 30 Mars, en effet, l'*Avenir* reproduit les placards de l'Union Reboux-Motte contre le Parti ouvrier.

Est-il besoin de dire qu'il s'est toujours abstenu de donner des affiches socialistes !

Que la feuille opportuniste dont l'influence, à Roubaix équivaut à *zéro* vienne ensuite parler de neutralité pendant ou après la lutte engagée !

Nous sommes dès maintenant fixés sur ses sentiments : le bout de l'oreille est apparu.

Complice des réactionnaires, il est — et complice imprudent. — voilà ce qui ressort nettement du fait que nous enregistrons.

Ce n'est pas la première fois que l'édition roubaisienne du *Progrès* tient une pareille attitude. Le 24 Mars, Monsieur Jules Dansette, député d'Armentières en faisant la constatation dans une lettre qu'il forçait le *Progrès* d'insérer et dont nous relevons le passage bien suggestif qui suit :

— « *La Croix du Nord, dites vous, nous soutient, écrivait M. Dansette au* Progrès. *Mais avez-vous refusé son concours lorsqu'à la dernière élection au Conseil d'arrondissement à Roubaix, ce journal a défendu la candidature de M. Rousselle contre un rédacteur du* Réveil du Nord. »

A cela, le *Progrès-Avenir* n'a rien répondu.

Il ne pouvait rien répondre. D'ailleurs M. Dansette aurait pu lui objecter encore ses alliances avec la *Croix du Nord*, dans les élections Masure Six, à Tourcoing, Carrois et Bronier-Darrag..n à Lille.

Nous ne nous plaignons pas, quant à nous, de cette attitude de l'organe opportuniste. Ce sont ses capitulations qui nous ont permis de vaincre à Lille et elles ne nous empêcheront pas de triompher à Roubaix.

Mais puisque le *Progrès-Avenir* dont nous n'avons nul besoin à Roubaix mais qui a besoin de nous *absolument besoin* de nous à Armentières, agit de la sorte à l'égard du Parti ouvrier, il serait peut-être bon que nos amis d'Armentières lui fissent sentir une solidarité étroite relie les socialistes de partout et que la maxime

Pour un œil, deux yeux,
Pour une dent, trente-deux.

que nous citions naguère, toujours à propos de son attitude politique, n'est pas une menace en l'air.

Nous avons trop longtemps joué le rôle de dupes, ... on le sait bien, mais on l'inquiéterait singulièrement en lui faisant sentir, ainsi qu'à ses amis de Lille, d'Haubourdin, de Loos, d'Armentières ou d'ailleurs que ce rôle là ne nous convient plus du tout

A bons entendeurs, salut !

Gustave ROBERT.

LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

Cette réponse rendit Richelieu songeur et lui suggéra l'idée de jouer ce garçon trop encombrant, trop résolu et dont la franchise accusait trop de naïveté. Il lui dit qu'Arlette devait être chez ses parents, dont il ignorait l'adresse. Puis il recommanda à Dravalde le silence ; il lui promettait le secret.

Richelieu engagea le jeune homme à quitter la cour, par prudence. Mais Dravalde n'avait pas attendu cet avis ; il s'était arrangé de façon à mécontenter la marquise, qui l'avait mis à la porte.

— Monseigneur, c'est bien sûr, on n'a fait aucun mal à Arlette ?

— Non, mon ami.

— Vous l'avez protégée ?

— Un peu.

— Merci, monseigneur.

— Où vas-tu ?

— Essayer de retrouver Arlette.

Une ombre [illegible] le front de Dravalde que Richelieu très pressé congédia.

Pourquoi donc ce grand seigneur se mêlait-il à ce point de ses affaires ? Pourquoi s'intéressait-il tant que cela à Arlette ? L'attitude du maréchal semblait bien étrange ; il devait méditer quelque chose.

Un désir insensé le prit de revoir Arlette, de lui demander si elle l'aimait toujours, si son cœur, dans ce milieu corrompu, n'avait pas été atteint. Il lui tardait de savoir toutes ces choses.

Dans son trouble, dans le bouleversement de ses sens, causé par une jalousie qu'il n'avait jamais connue, il se demanda s'il n'était pas puni d'avoir pactisé avec Damiens, qui les avait, Arlette et lui, ensorcelés par sa parole ; mais il sentit combien il était méchant et injuste. Il fit amende honorable à son noble ami ; des larmes coulèrent sur ses joues ; il se souvint de son père, de sa mère, couchés là-bas dans l'humble cimetière qui bordait le prieuré, et tués par un coquin.

Ah ! non, Damiens était l'ami sûr, fidèle, éprouvé ; son exaltation provenait du désintéressement le plus pur.

Il portait bravement le poids d'une lourde pensée, et poussait le sacrifice jusqu'à l'oubli de soi.

N'était-ce pas lui qui avait soufflé sur son âme engourdie, en l'initiant autrement que les moines à sa haute destinée ? N'était-il pas seul au monde à parler dans une langue brûlante de dignité et de révolte ? Et sa parole était si puissante, si hardie, qu'il croyait comme Damiens à l'avènement du faible. N'était-ce pas Damiens qui l'avait aidé à supporter son malheur ?... Si Arlette était descendue au bord du gouffre pour en mesurer le fond, son cher Damiens n'était point responsable de cette faiblesse...

Mais cela n'était pas, cela n'était pas ! Arlette avait l'âme haute, le cœur vaillant ; elle était restée fidèle aux siens et digne toujours de lui...

— Mon Dieu ! murmura le pauvre garçon, il me semble pourtant qu'elle n'est plus la même. Je souffre trop et je doute d'elle... N'est-ce pas affreux ?... Elle est si jolie, et si fière de l'être !... Mon Dieu ! mon Dieu ! si elle n'est plus elle, je la souhaite morte !

Dravalde marchait comme un vrai possédé dans le petit sentier parallèle à l'avenue pavée que les rois avaient fait construire pour eux. Jamais peut-être son cœur n'avait tant saigné ; jamais il n'avait été si atteint dans sa source vive. Le tourment de son âme était si grand qu'il ne pouvait prévoir ce qu'il ferait, si Arlette s'était rendue indigne de son amour. Il désirait la revoir, et il redoutait cette joie qui pour lui semblait mortelle.

Tout son être frémissait de défiance. Le maréchal de Richelieu l'avait protégée, et elle était partie sans le prévenir ! Qu'avait-elle donc à craindre pour ne pas oser, avant son départ, traverser le jardin ? Il l'aurait vue, il serait accouru. Mais elle avait quelque chose à lui cacher. Elle s'était bien gardée de venir.

La secousse imprimée par l'outrageant soupçon auquel il se cramponnait, et que la conduite de la jeune fille encourageait, redoubla de force quand il vit passer à franc étrier le duc de Richelieu, suivi de deux de ses officiers. La poussière que les chevaux soulevaient, tant la vitesse était grande, enveloppait comme d'un nuage les buissons qui bordaient la route.

Où allait-il seul... ou presque seul ?

Chercher Arlette, sans doute...

Il ne savait pourquoi cette idée lui venait encore au milieu de tant d'autres mauvaises... Mais il était donc fou de méchanceté et de jalousie, il perdait le sens et l'esprit ! Il se mit à courir de toutes ses jambes après les cavaliers dont il suivait la trace par les nuages de poussière ; mais bientôt ces nuages s'effacèrent et il renonça à les escorter de si loin.

Trempé de sueur par sa course, il s'affala dans un champ pour respirer et se mit à pleurer amèrement ; puis il reprit son chemin, honteux de sa faiblesse, mais profondément triste.

Il faisait nuit quand il arriva dans la rue Sainte-Anne, où il pensait retrouver Damiens qui, depuis cinq mois, n'avait pas donné signe de vie.

Quand la concierge aperçut son locataire, elle lui remit une lettre qu'elle gardait depuis plusieurs semaines. Elle n'était point d'Arlette, elle devait être de Damiens. La vue de ce papier le réconforta ; son ami ne l'oubliait point. Il monta chez lui, alluma sa lampe et ouvrit la lettre.

Damiens lui écrivait quatre longues pages qu'il lut avec une extrême curiosité. Le solitaire ne parlait que de Dieu, de ses méditations et semblait, dans son abstraction de soi-même, un géant de patience admirable, de résignation absolue. Il était bienheureux d'avoir pu bannir de son cœur les affreux tourments de l'amour qui torturaient le sien. Oh ! que ne donnerait-il pour avoir cette force sereine qui laissait sa mesure à chaque ligne !

Damiens parlait d'une grande harmonie qui ajoutait un accord à son âme, et décrivait dans un style imagé les sensations tranquilles d'un pareil séjour. Pas d'autres cris que celui des oiseaux sur la montagne en fête qui mirait ses flancs dans les eaux bleues du lac ; pas d'autre bruit que le murmure des pins qui endormait sa fatigue et berçait son insomnie.

Puis il demandait des nouvelles d'Arlette avec une expression sentie de respect et d'admiration.

Damiens, très poétique dans sa délicatesse émue, s'imaginait, voir aux rayons argentés de la lune, Arlette jeter sur le miroir calme du lac des feuilles de roses rouges.

Son ombre errante et légère animait tout sur son passage.

Les visions folles de Damiens firent un plaisir extrême à son ami qui sentait le besoin d'entendre dire du bien de sa fiancée, lui qui en pensait du mal.

En terminant, le solitaire priait Dravalde de lui écrire, dans un langage convenu, si elle avait pu voir Louis XV et lui parler.

Cette pensée tenace agitait Damiens, qui s'emparait de tous les moyens pour faire prévenir le monarque de changer de conduite, s'il voulait vivre et rester roi.

Hélas ! que pouvait répondre Dravalde ? Pas grand' chose ; il avait appris, lui aussi, à haïr les grands en les servant, mais c'était de l'histoire ancienne pour Damiens que cela.

Lui répéter que les courtisans s'occupaient moins d'Arlette que de cette fleur mystérieuse à laquelle la jeune fille semblait donner la vie, de pareils propos ne valaient guère la peine d'être rapportés à un ermite occupé de choses graves.

Si Arlette avait parlé au roi dans le sens que voulait Damiens ? Dravalde n'en savait rien puisqu'elle était partie de Rambouillet sans le prévenir.

Pourtant Dravalde ne devait rien cacher à celui qu'il considérait comme son meilleur ami, le compagnon dévoué à l'excès d'une partie de ses infortunes, le conseiller inexorable de son esprit, le défenseur généreux de ceux qui souffraient de l'injustice, et ils étaient nombreux ; à cet ami, il pouvait ouvrir son cœur sans crainte d'être trahi ; il pouvait, en pleurant, lui parler de son rêve que le pauvre garçon s'imaginait fini.

Dravalde prit du papier dans un tiroir et la bouteille d'encre qui se trouvait sur la petite cheminée, posa le tout sur la table et s'assit rêveur.

(A suivre).